

Christine BOUTIN
Député des Yvelines
Premier Vice-Président
du Conseil Général
Conseiller Général
du canton de Rambouillet

Versailles, le 10 mai 2007

Monsieur Olivier DAUDET
19 allée des Acacias
78310 MAUREPAS

Monsieur,

Vous aviez bien voulu me transmettre différentes propositions d'améliorations du cadre de vie des riverains du centre commercial Pariwest et de la RD 13.

Vous trouverez, sous ce pli, la réponse de Monsieur Jullienne, Directeur des Routes et des Transports.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christine BOUTIN



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

Direction des Routes
et des Transports

Affaire suivie par :
Alain MONTEIL
Réf. : AM/MG/07-069

NOTE à l'attention de

Madame Christine BOUTIN
Premier Vice Président du Conseil Général

Versailles le 02 MAI 2007

OBJET : Centre Commercial PARIWEST et RD 13

Par note du 15 décembre 2006 vous m'avez transmis les différents courriers et échanges de méls que M. Olivier DAUDET a adressé à la mairie de MAUREPAS en 2006 et souhaitez que je vous fasse part d'éventuelles propositions d'améliorations du cadre de vie des riverains du centre commercial PARIWEST et de la RD13.

Après analyse de ce dossier, je vous propose les éléments de réponse suivants selon les types de sujets qu'il aborde :

Les bruits occasionnés par des pockets-bikes qui tourment sur le parking d'Auchan le dimanche et qui occasionnent des nuisances sonores aux riverains en fin de semaine.

S'agissant d'un parking privé le Département ne dispose d'aucune compétence sur ce dossier, il s'agit d'un problème de police générale pour lequel M. le Maire de MAUREPAS est compétent. Ce dernier lui a d'ailleurs répondu en ce sens et lui a fait part des actions qu'il a engagées pour résorber ces nuisances (interventions de la police et mesures de bruit).

Les nuisances liées à la circulation sur la RD13 et induites sur cet axe par le centre commercial PARIWEST, notamment le dimanche. Il attaque la municipalité de Maurepas sur sa politique de développement de la zone commerciale et sur les ouvertures dominicales ou de jours fériés.

Le trafic recensé sur la RD13 varie selon les sections de 10 000 à 17 000 véhicules/jour en moyenne annuelle.

Sur ces deux points il s'agit de compétences municipales ou préfectorales pour lesquelles le Département ne dispose d'aucune compétence réglementaire.

.../...

Sur le bruit généré par la circulation des véhicules sur la RD13, le Président BOROTRA avait écrit en mars 1999 en annonçant la réalisation d'un enrobé phonique sur cet axe et le lancement d'une étude de bruit, de trafic et de vitesses. L'enrobé phonique a été réalisé et a conduit à un impact direct lors de la mise en service de - 4db mesuré en façade du bâti. Les études réalisées n'avaient alors pas décelé de situation spécifique nécessitant une intervention exceptionnelle plus lourde du Département.

Par ailleurs, lors de la modification du PLU de la commune de MAUREPAS certains aménagements de la desserte du centre commercial étaient prévus pour inciter les automobilistes à moins utiliser la RD13 pour accéder aux commerces. Ces aménagements ont été réalisés par la commune. Monsieur le Maire de Maurepas estime que la mesure de leur impact complet nécessite un délai d'environ 12 à 18 mois afin d'attendre que les usagers aient progressivement changé leurs habitudes.

Les propositions d'amélioration de Monsieur DAUDET lors de l'enquête publique de début 2004 et préalable à la modification du PLU :

A) Suppression de la double voie de la RD13

Le commissaire enquêteur y a répondu partiellement en notant dans son rapport que le passage à une voie de la RD13 dans le sens Est-Ouest a vraisemblablement allégé le trafic depuis les comptages de 1998 en renvoyant une partie des flux sur les voies adjacentes

B) Fermeture de l'accès NORAUTO

Dans son rapport le commissaire enquêteur avait alors répondu : "Je ne pense pas que le déplacement de 70 mètres de l'accès de NORAUTO , ... , puisse modifier les comportements"

C) Sécuriser les accès piétons et cyclistes

La commune de Maurepas a déjà engagé de nombreux travaux visant à développer et améliorer les mobilités douces sur son territoire. Le Département a d'ailleurs été sollicité récemment pour aider financièrement la commune dans une phase complémentaire.

D) Faire appliquer les limitations de vitesses

Il s'agit là encore d'une compétence police qui n'est pas de la responsabilité du Département mais du ressort des forces de police et de gendarmerie qui ont en charge les contrôles de vitesse sur l'ensemble du réseau routier. On peut toutefois souligner que le Conseil Général partage cette préoccupation de sécurité routière ce qui s'est traduit depuis plusieurs années par une aide financière annuelle à l'acquisition des matériels de contrôle routier aux forces de police et de gendarmerie.

E) Réaliser des murs anti-bruit pour les riverains

Ce type d'équipement est très onéreux et plus adapté aux voies rapides urbaines qu'aux voies de dessertes. De plus, comme explicité ci-dessus, les études sommaires réalisées n'ont pas démontré que la situation décrite nécessitait une intervention exceptionnelle du Conseil Général en agglomération.

.../...

F) Arrêter la logique du tout-voiture

Le Conseil Général des Yvelines et la plupart des communes du Département se sont engagées dans des politiques de déplacement visant à améliorer la desserte par les transports en commun et à favoriser les déplacements en mode doux (vélos, piétons, ...) Le Schéma des Déplacements adopté le 23 mars par le Conseil Général des Yvelines confirme cet engagement.

G) Réhabiliter les commerces de proximité

Il s'agit d'un domaine qui ne ressort pas des compétences du Département.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cette réponse tardive rédigée après une entrevue que mes services ont eu avec M. le Maire de Maurepas afin de pouvoir vous apporter les éléments les plus complets possibles

LE DIRECTEUR
des Routes et des Transports

Roland JULLIENNE

Copies : SGER
SERT
SGT